



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 14 JUIN 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert,
ce 14^e jour du mois de juin deux mille dix, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Treize personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2010
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mai 2010
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2010
6. Assemblée de consultation – Projet de règlement 1119-2010
7. Assemblée de consultation – Projet de règlement 1121-2010
8. Projection des revenus et dépenses au 31 décembre 2010 et amendements budgétaires
9. Brunch à l'occasion du départ d'élus et d'employés
10. Mandat : Support au Comité consultatif d'urbanisme et Plan particulier d'urbanisme
11. Petite caisse Fête nationale : Avance de fonds
12. Petite caisse Rodéo : Avance de fonds
13. Nomination d'un conseiller responsable à la Sécurité publique
14. Nomination d'un nouveau pompier – premier répondant
15. Mandat en urbanisme : Conformité au schéma d'aménagement et règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
16. Demande de permis : Rénovation terrasse Le Normandin, 4756 route de Fossambault
17. Demande de permis d'enseignes : Pomerleau les Bateaux inc., 4191 route de Fossambault
18. Demande de permis d'enseigne : CBJC, 4755 route de Fossambault
19. Versement au club social du Comité consultatif d'urbanisme
20. Acceptation d'une requête : Construction McKinley
21. Acceptation d'une requête : Domaine du Boisé
22. Enregistrement d'une hypothèque : Développement G. Côté
23. Acceptation provisoire : Développement G. Côté
24. Cession des infrastructures : Développement G. Côté
25. Ouverture de rues : Développement G. Côté
26. Surveillance des travaux : Développement résidentiel route Gingras



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

27. Contrôle des matériaux : Développement résidentiel route Gingras
28. Paiement numéro 7 : Modernisation des usines - Phase 1
29. Paiement numéro 2 : Modernisation des usines - Phase 2
30. Paiement numéro 1 : Construction du puits P-6
31. Réalisation d'un plan directeur de drainage pluvial
32. Réalisation d'un plan d'intervention de voirie
33. Remplacement de glissières de sécurité
34. Autorisation de dépense : Lignage de rue et marquage sur chaussée
35. Modification du système de ventilation du centre Anne-Hébert
36. Dépôt de la liste des engagements financiers
37. Dépôt de la liste des chèques
38. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
39. Remboursement des dépenses de petites caisses
40. Dépôt du bordereau de correspondance
41. Demande de Cyclo-Défi
42. Remplacement de la responsable de la Bibliothèque : Vacances annuelles
43. Autorisation de dépenses : Ville de Pont-Rouge
44. Suivi des dossiers par les élus
45. Autres sujets
46. Période de questions
47. Ajournement au 28 juin 2010

Le 28 juin 2010 – 19 h 30

48. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2009
49. Lecture et adoption d'un règlement : Règles de contrôle et de suivi budgétaires
50. Adoption d'une politique de contrôle budgétaire
51. Autres sujets
52. Période de questions
53. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de juin est ouverte.

293-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 9, 17, 18, 20 et 21.

ADOPTÉE

**294-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 25 MAI 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 25 mai 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

**295-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 31 mai 2010 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**296-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7 juin 2010 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1119-2010

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1119-2010 qui a pour but de créer, à même la zone 112-CN actuelle, une zone habitation qui comprendra les propriétés privées formées des lots suivants : 371-4-2-1 et 372-1-2 ; 371-4-1, 371-4-2P et 372-1-1 ; 372-2, 372P et 373P ; 373-2, 373-1 ; 373-3 et 374-1 ; 374-2 ; 374P ; 375P et 376P ; et y autoriser uniquement la classe d'usage Ha (unifamiliale isolée).

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier identifie les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce projet de règlement contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1121-2010

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1119-2010 qui a pour but d'autoriser, à l'intérieur de la zone 76-F et selon les conditions édictées à l'article 15.4 du règlement de zonage, les gîtes du passant.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier identifie la disposition susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce projet de règlement contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

297-2010 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU le dépôt du rapport de la première projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2010 ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier

ET RÉSOLU d'amender le budget original de l'exercice financier 2010 en fonction de la première projection de revenus et de charges déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, laquelle porte les revenus anticipés à 8 494 198 \$ et les charges anticipées à 7 022 173 \$ laissant un excédent avant conciliation à des fins fiscales de 1 472 025 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2010 est évalué à 51 604 \$.

ADOPTÉE

**298-2010 MANDAT POUR SUPPORT
D'URBANISME ET POUR LA PRÉPARATION
D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME**

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de fournir au Comité consultatif d'urbanisme le support d'une firme d'urbanistes-conseils pour la prise de décisions lors de l'étude des demandes de permis régies par la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales et de préparer une séance de formation conjointe à ce sujet avec le conseil et le Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que la firme d'urbanisme aura à déléguer un urbaniste pour participer aux réunions du Comité consultatif d'urbanisme lorsque la situation l'exigera ;

ATTENDU que le conseil désire également s'adjoindre les services d'une firme d'urbanistes-conseils pour faire le lien entre les résultats de l'exercice de planification stratégique en préparation et l'adoption d'un plan d'urbanisme et de la réglementation afférente ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

ATTENDU que le conseil désire également s'adjoindre les services d'une firme d'urbanistes-conseils pour la préparation d'un plan particulier d'urbanisme pour le cœur du noyau villageois ;

ATTENDU l'offre de service de la firme Gaston St-Pierre et associés inc. en date du 10 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil retienne les services de la firme d'urbanistes-conseils Gaston St-Pierre et associés inc. pour les quatre mandats ci-après énumérés :

- Formation conjointe CCU – Conseil pour la somme de 302 \$, taxes en sus ;
- Support au Comité consultatif d'urbanisme à partir du 1^{er} septembre 2010 pour six réunions de trois heures pour la somme de 1 770 \$, taxes en sus ;
- Support à l'exercice de planification stratégique en lien avec le plan d'urbanisme et la réglementation pour la somme approximative de 2 500 \$, taxes en sus ;
- Préparation d'un plan particulier d'urbanisme pour le cœur du noyau villageois pour la somme de 4 300 \$, taxes en sus.

Plus une somme à déterminer pour le plan d'aménagement détaillé de la phase I et la préparation de l'estimation préliminaire pour cette phase I en fonction de la superficie du territoire à aménager.

Le tout selon l'offre de service signée par monsieur Christian Jaffry de la firme Gaston St-Pierre et associés inc., en date du 10 mai 2010.

ADOPTÉE

299-2010

**AVANCE DE FONDS
PETITE CAISSE – FÊTE NATIONALE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 4 000 \$ à l'ordre de madame Lise Langlois dans le but de préparer les petites caisses pour la Fête nationale du Québec. Le montant nécessaire sera inscrit et remboursé dans le compte 54-139-00-005.

ADOPTÉE

300-2010

**AVANCE DE FONDS
PETITE CAISSE – RODEO**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 6 000 \$ à l'ordre de madame Lise Brisson dans le but de préparer les petites caisses pour le rodéo. Le montant nécessaire sera inscrit et remboursé dans le compte 54-139-00-005.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

**301-2010 NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de nommer monsieur André Fournier, conseiller responsable à la sécurité publique.

ADOPTÉE

**302-2010 NOMINATION D'UN NOUVEAU
POMPIER – PREMIER RÉPONDANT**

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire à l'effet d'embaucher un nouveau pompier – premier répondant au sein du Service de protection contre les incendies, et ce afin de combler l'effectif durant l'absence de deux pompiers – premiers répondants ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Sébastien Tétreault à titre de pompier – premier répondant pour le Service de protection contre les incendies, et ce pour une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE

303-2010 MANDAT EN URBANISME

ATTENDU la nécessité d'accorder un mandat à une firme en urbanisme pour procéder à la modification des règlements d'urbanisme en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La-Jacques-Cartier et préparer un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les zones commerciales 127-C, 81-C, 82-I et 84-C ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de mandater la firme Gaston St-Pierre et associés inc. selon la proposition de service transmise par monsieur Christian Jaffry, urbaniste, en date du 18 mars 2010 et complétée par courriel le 3 juin 2010, pour la préparation d'un règlement modifiant les règlements d'urbanisme en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La-Jacques-Cartier et la préparation d'un autre projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les zones commerciales 127-C, 81-C, 82-I et 84-C ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer la somme nécessaire, soit 10 100 \$ taxes en sus, au poste budgétaire 02-610-01-419. À ce montant s'ajoute un coût additionnel de 250 \$ pour chaque réunion tenue au bureau de la Ville dans le cadre de ce mandat.

Ladite proposition de service a été présentée à la Commission sur l'administration générale.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

**304-2010 DEMANDE DE PERMIS POUR LA RÉNOVATION
DE LA TERRASSE DU RESTAURANT LE NORMANDIN**

ATTENDU la demande de permis déposée par monsieur Marcel Landry afin de permettre le changement des garde-corps et de l'éclairage de la terrasse extérieure du restaurant Le Normandin situé au 4756 route de Fossambault ;

ATTENDU que l'immeuble est situé à l'intérieur de la zone 64-C, les plans de ce changement doivent être approuvés en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU que les travaux consistent à remplacer les poteaux de bois, les rampes de bois ainsi que les garde-corps de la terrasse existante par des poteaux en acier galvanisé peint noir et des panneaux de verre trempé de 1,6 mètre de largeur en guise de garde-corps ;

ATTENDU que les travaux prévoient l'installation, à deux mètres de hauteur, de quatorze luminaires d'ambiance projetant un éclairage sur la terrasse ainsi que neuf luminaires à seize pouces du plancher de la terrasse en remplacement de luminaires existants ;

ATTENDU que les travaux n'impliquent pas l'agrandissement de la terrasse extérieure ;

ATTENDU les plans et photos déposés ;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 15 mai 2010 ;

ATTENDU que toutes les autres exigences sont généralement rencontrées ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter la demande de permis déposée par monsieur Marcel Landry afin de permettre le changement des garde-corps et de l'éclairage de la terrasse extérieure du restaurant Le Normandin situé au 4756 route de Fossambault.

ADOPTÉE

**305-2010 VERSEMENT AU CLUB SOCIAL
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'un montant de 2 200 \$ au Club social du Comité consultatif d'urbanisme.

Cette dépense, prévue au budget d'opération, est imputée au poste budgétaire 02-610-00-285.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

306-2010

**SIGNATURE D'UN ACTE
DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE**

ATTENDU que Développement G. Côté inc. doit garantir à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier la finalisation des travaux et la correction des déficiences et qu'il doit fournir un cautionnement d'entretien à l'égard du projet d'ouverture d'une rue ayant fait l'objet d'une entente le 11 août 2009 ;

ATTENDU que les parties ont convenu qu'une garantie hypothécaire sur deux terrains dudit développement comblerait cette exigence ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer, avec Développement G. Côté inc., l'acte de garantie hypothécaire pour les immeubles connus et désignés par les subdivisions 30 et 38 du lot originaire 230 du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Catherine, tel que préparé par Me Daniel Morin, notaire.

Le notaire devra préparer un avis d'adresse en faveur de la Ville et s'assurer que la garantie exigée pour chacun des deux lots soit de premier rang.

ADOPTÉE

307-2010

**ACCEPTATION PROVISOIRE
DÉVELOPPEMENT G. CÔTÉ INC.**

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement G. Côté inc. concernant des travaux municipaux ;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes ;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception du pavage ;

ATTENDU la liste des déficiences à corriger en date du 10 juin 2010 ;

ATTENDU que, conformément à l'entente, le promoteur doit déposer à la Ville une somme établie à 99 092,51 \$ pour garantir la réalisation des travaux à compléter ;

ATTENDU que, conformément à l'entente, le promoteur doit déposer à la Ville une somme établie à 29 369,92 \$ pour garantir l'entretien des infrastructures valide pour une période de deux ans à compter du 10 juin 2010 ;

ATTENDU que ces montants seront garantis sous la forme d'une hypothèque concernant les terrains identifiés comme les lots 230-30 et 230-38 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur à la firme Consultants enviroconseil, en date du 10 juin 2010 ;

ATTENDU que le promoteur n'a pas déposé la quittance finale de l'entrepreneur général ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction du projet Développement G. Côté inc. aux conditions suivantes :

- La Ville et le promoteur devront signer un contrat d'hypothèque concernant les terrains identifiés comme les lots 230-30 et 230-38 pour couvrir les montants devant être déposés en garantie ;
- Le promoteur devra remettre à la Ville la quittance finale de l'entrepreneur général.

ADOPTÉE

308-2010

**CESSION DE RUE
DÉVELOPPEMENT G. CÔTÉ INC.**

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement G. Côté inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme d'un dollar ;

ATTENDU le plan préparé par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, sous la minute 7555, dossier 2786, en date du 15 décembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

Les lots à céder sont identifiés par les numéros 230-44 et 230-45.

La présente résolution prendra effet lorsque les conditions suivantes seront rencontrées :

- La Ville et le promoteur devront signer un contrat d'hypothèque concernant les terrains identifiés comme les lots 230-30 et 230-38 pour couvrir les montants devant être déposés en garantie ;
- Le promoteur devra remettre à la Ville la quittance finale de l'entrepreneur général.

ADOPTÉE

309-2010

**OUVERTURE DE RUE
DÉVELOPPEMENT G. CÔTÉ INC.**

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sur une partie du lot 230-43 et sur le lot 230-44 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture de la rue des Fougères sur une partie du lot 230-43 et sur le lot 230-44, le tout tel que montré par un liséré rose au plan joint à la présente résolution.

La présente résolution prendra effet lorsque les conditions suivantes seront rencontrées :

- La Ville et le promoteur devront signer un contrat d'hypothèque concernant les terrains identifiés comme les lots 230-30 et 230-38 pour couvrir les montants devant être déposés en garantie ;
- Le promoteur devra remettre à la Ville la quittance finale de l'entrepreneur général.

ADOPTÉE

310-2010

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX
DEVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUE GINGRAS**

ATTENDU la nécessité de mandater une firme de génie-conseil pour procéder aux activités de surveillance des travaux du projet de développement domiciliaire rue Gingras, projet autorisé par la signature d'une entente avec le promoteur Développement Beaumont ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU de mandater la firme Consultants enviroconseil, selon la proposition de service transmise par monsieur François Bergeron, ingénieur, en date du 30 octobre 2009, pour procéder à la surveillance des travaux de construction du projet de développement domiciliaire rue Gingras.

Le coût du mandat est établi à 3 000 \$ par semaine, taxes en sus. La durée des travaux a été estimée de façon préliminaire à quatre semaines. Cette dépense est assumée par le promoteur conformément à l'entente.

ADOPTÉE

311-2010

CONTROLE QUALITATIF RUE GINGRAS

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour procéder aux activités de contrôle qualitatif du projet de développement domiciliaire rue Gingras. Ce projet a été autorisé par la signature d'une entente avec le promoteur Développement Beaumont ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU de mandater Inspec-Sol inc., selon la proposition de service transmise par monsieur Simon Desjardins, ingénieur, en date du 4 juin 2010, pour procéder aux activités de contrôle qualitatif du projet de développement domiciliaire rue Gingras.

Il s'agit d'un mandat à prix unitaire dont l'envergure des coûts est établi approximativement à 4 000 \$, taxes en sus. Cette dépense est assumée par le promoteur conformément à l'entente.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

312-2010

PAIEMENT NUMÉRO 7
MODERNISATION DES USINES
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Michel Tremblay, ingénieur à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 31 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 7 à Les Constructions Bé-Con inc. au montant de 33 025,19 \$. Ce montant tient compte d'une retenue spéciale de 1 579,53 \$, taxes en sus, pour la surveillance supplémentaire, du paiement de 70 % de la demande de changement numéro 3, d'une retenue contractuelle de 5 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1098-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 6.

Dépense nette :	31 562,28 \$
Budget :	97 904,39 \$
Dépassement :	0 \$

ADOPTÉE

313-2010

PAIEMENT NUMÉRO 2
MODERNISATION DES USINES
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – PHASE 2

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Michel Tremblay, ingénieur à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 31 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 2 à Les Constructions Bé-Con inc. au montant de 184 820,04 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1100-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

Dépense nette :	176 633,10 \$
Budget :	885 239,45 \$
Dépassement :	0 \$

ADOPTÉE

314-2010

PAIEMENT NUMÉRO 1
CONSTRUCTION DU PUIXS P-6

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Michel Tremblay, ingénieur à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 9 juin 2010 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à
Les Constructions Bé-Con inc. au montant de 53 560,99 \$. Ce montant tient
compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite
dépense est imputée au règlement numéro 1104-2010.

Dépense nette :	51 188,41 \$
Budget :	110 264,25 \$
Dépassement :	0 \$

ADOPTÉE

315-2010 PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE PLUVIAL

ATTENDU la nécessité d'accorder un mandat pour réaliser un plan directeur de
drainage pluvial, projet prévu au programme d'immobilisations ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme DESSAU selon les détails de la
proposition de service transmise par monsieur Olivier Rochette, ingénieur, en
date du 10 février 2010, pour confectionner un plan directeur de drainage
pluvial.

La somme nécessaire, soit 19 075 \$ taxes en sus, est imputée au règlement
numéro 1118-2010.

ADOPTÉE

316-2010 PLAN D'INTERVENTION DE VOIRIE

ATTENDU la nécessité d'accorder un mandat pour la confection d'un plan
d'intervention du réseau routier, projet prévu au programme d'immobilisations ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme LVM Technisol selon les détails
de la proposition de service transmise par monsieur Nicolas Martel, ingénieur, en
date du 31 mars 2010, pour confectionner un plan directeur du réseau routier.

La somme nécessaire, soit 22 100 \$ taxes en sus, est imputée au règlement
numéro 1118-2010.

ADOPTÉE

317-2010 REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement de glissières de sécurité
tel que prévu au programme d'immobilisations ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Les glissières de sécurité J.T.D. inc. pour
procéder au remplacement des glissières de sécurité aux endroits suivants :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

- rue Laurier, entre les numéros civiques 132 et 144 ;
- route St-Denys-Garneau, à partir de la route de Fossambault, sur une longueur de 111 mètres, côté nord ;
- route de Fossambault, entre les deux rues du Plateau.

La somme nécessaire, soit approximativement 20 135 \$ taxes en sus, est imputée au règlement numéro 1118-2010.

ADOPTÉE

318-2010 LIGNAGE DE RUE ET MARQUAGE SUR CHAUSSEE

ATTENDU la nécessité de procéder au lignage de rue et au marquage sur chaussée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Entreprises Gonet pour procéder au lignage de rue et au marquage sur chaussée, selon la proposition transmise.

La somme nécessaire, soit approximativement 6 150 \$ taxes en sus, est imputée au poste budgétaire 02-320-00-499.

ADOPTÉE

**319-2010 MODIFICATION DU SYSTÈME DE VENTILATION
AU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT**

ATTENDU la nécessité de modifier le système de ventilation du Centre socioculturel Anne-Hébert par l'ajout d'un système de volets afin de permettre la climatisation indépendante de chacune des trois grandes salles. L'ajout d'un système de gestion est également prévu afin de permettre le contrôle de ces volets et de la climatisation des bureaux et de la salle de conférence. Ce projet est prévu au programme d'immobilisations ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la firme Honeywell pour fournir et installer trois volets d'isolation au système de ventilation du Centre socioculturel Anne-Hébert et installer un système de gestion ;

La somme nécessaire, soit 7 954 \$, taxes en sus, est imputée au fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

DEPOT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 30 avril 2010, laquelle comprend 228 commandes au montant de 105 154,03 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

DEPOT DE LA LISTE DES CHEQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mai 2010, laquelle totalise 346 471,80 \$.

**320-2010 APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES A PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 11 juin 2010, laquelle totalise la somme de 74 233,41 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

321-2010 APPROBATION DES DEPENSES DE PETITES CAISSES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de mai 2010 et de les rembourser pour un montant total de 240,24 \$.

ADOPTÉE

DEPOT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

**322-2010 AUTORISATION DE CIRCULER SUR CERTAINES RUES
ET GRATUITÉ DE DEUX SALLES
AU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT**

ATTENDU le rapport de la Commission sur la vie communautaire et suite à la recommandation du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à permettre, le 15 août prochain, la circulation des cyclistes du Cyclo-Défi de Québec sur les rues mentionnées dans leur correspondance du 18 mai dernier ainsi que l'utilisation de deux salles au Centre socioculturel Anne-Hébert, et ce gratuitement, afin de permettre aux cyclistes se ravitailler.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que si les travaux de réfection sur la section nord de la route de Fossambault sont débutés, cette section de même que la voie de contournement des travaux seront strictement interdites aux cyclistes. Advenant le cas, ils devront utiliser la route St-Denys-Garneau jusqu'à Pont-Rouge à l'aller et au retour.

ADOPTÉE

**323-2010 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE ADJOINTE
À LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT
POUR LE REMPLACEMENT DES VACANCES
DE MADAME GENEVIÈVE ROGER, RESPONSABLE**

ATTENDU le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à embaucher madame Ginette Labbé à titre de responsable adjointe à la bibliothèque Anne-Hébert pour la période des vacances de madame Geneviève Roger, soit du 17 juin au 3 juillet 2010 inclusivement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transférer la gestion de la petite caisse de la bibliothèque, au montant de base de 250 \$, à madame Labbé pendant cette période.

La somme nécessaire à la rémunération de madame Labbé est imputée au poste budgétaire 02-702-32-141.

ADOPTÉE

**324-2010 AUTORISATION DE DÉPENSES DANS LE CADRE
DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE
POUR L'UTILISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF JOÉ-JUNEAU
ET DE LA PISCINE LYNE-BEAUMONT**

ATTENDU le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à effectuer un paiement à la Ville de Pont-Rouge dans le cadre de l'entente concernant le Centre récréatif Joé-Juneau et la Piscine Lyne-Beaumont.

La dépense totalisant 14 998,43 \$ est imputée comme suit :

- 5 822,68 \$ au poste budgétaire 02-701-40-447 (natation adultes et enfants),
- 9 175,75 \$ au poste budgétaire 02-701-30-447 (hockey et patinage).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2010

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention.

AUTRES SUJETS

Monsieur le maire Jacques Marcotte mentionne la tenue d'un forum organisé par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) le 19 juin prochain. L'événement, qui se tiendra sous le thème « Bâtir 2031 », présente un intérêt particulier pour la Ville dans le cadre des travaux de planification stratégique à venir. Invité par monsieur Régis Labeaume, président de la CMQ, monsieur Marcotte souligne qu'il participera activement à l'événement, et ce autant à titre de maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qu'à titre de préfet de la MRC de La-Jacques-Cartier.

Il est 20 h 43.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

325-2010

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 28 juin 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 04.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 14 juin 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier